

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 694 prescrivait suspension du permis de conduire

n° 694

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date de publication

6 juin 1963

Date du numéro

30 juin 1963

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le permis de conduire délivré à M. Ali Ahmed Abdallah, né vers 1929 à Djibouti, de Ahmed Abdallah et de Fatma Souleiman, chauffeur, demeurant à Djibouti, Quartier 2, est, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n° 314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par arrêté n° 479 du 14 avril 1962. suspendu pour une durée de trois mois.

#### Art. 2

Le présent arrêté aui prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.